

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DICOM 33** Conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Samsung, BFMTV).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date des 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 avec Samsung, BFMTV pour l'opération Nuit Blanche 2012.

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV, pour l'opération Nuit Blanche 2012.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec Samsung, BFMTV, pour l'opération Nuit Blanche 2012, jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.